

M. POULIOT: Serait-il possible d'avoir un état des recettes et des frais d'exploitation de chaque année depuis 1924?

M. GORDON: Oui, monsieur. Le rapport de l'an dernier renfermait un tableau qui donnait ce détail. Ce tableau ne figure pas au rapport de la présente année. Je regrette de ne m'être pas rendu compte que le tableau était aussi intéressant. Comment voulez-vous que nous vous fournissions cette statistique?

M. POULIOT: Je voudrais qu'elle soit déposée.

M. GORDON: Puis-je vous passer cet état afin de savoir si c'est ce que vous désirez. Nous pouvons y ajouter les chiffres de la présente année.

M. POULIOT: C'est exactement ce que je veux. Maintenant, sera-t-il possible d'obtenir un état des sommes avancées ou prêtées par le gouvernement fédéral aux chemins de fer Nationaux du Canada chaque année depuis trente ans?

M. GORDON: Oui.

M. POULIOT: Ainsi que des montants réunis au cours de cette période.

M. GORDON: Vous voulez parler, je suppose, du programme de reconstitution de capital de l'an dernier?

M. POULIOT: Oui, mais il y a eu autre chose auparavant. Ce que je veux, c'est le montant avancé sous forme de prêts ou autrement au National-Canadien par le gouvernement canadien d'une part et les montants qui ont été déduits de la dette des chemins de fer envers le gouvernement fédéral d'autre part. J'espère que j'ai posé ma question clairement.

M. GORDON: Vous devriez aussi inclure les montants avancés par le public sous forme d'obligations vendues au public.

M. POULIOT: Oui. Et voici une troisième question. Quel a été le montant de la dette totale du National-Canadien envers le gouvernement fédéral et envers la population canadienne en général chaque année depuis 1930?

M. GORDON: Oui, monsieur. Nous pouvons l'établir assez facilement.

M. POULIOT: A l'égard des trente dernières années.

M. GORDON: Nous pouvons remonter aux débuts du réseau, en 1923.

M. GILLIS: Vous pourriez aussi nous indiquer la dette dont les chemins de fer ont hérité en prenant en charge les obligations des chemins de fer défunts.

M. GORDON: Ce serait le chiffre du début, celui de 1923. Je crois que cela répondrait à votre question.

M. GILLIS: Vous deviez l'indiquer clairement sur l'état que vous allez déposer.

Le PRÉSIDENT: M. Gordon a remis un tableau à l'intention de M. Pouliot. Le Comité désire-t-il qu'il soit imprimé?

M. GORDON: Il figure au rapport de l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Nous n'aurons pas alors à le faire imprimer.

M. POULIOT: Je l'ai en main et je suis satisfait.

Le PRÉSIDENT: L'article suivant est "Tarifs de marchandises".

M. MACDONNELL: Avant de quitter le paragraphe 7, pourrais-je demander à M. Gordon de dire un mot au sujet de l'emploi des autres moyens de transport. Quelle est la gravité de leur concurrence et deviennent-ils oui ou non de plus en plus menaçants?

M. GORDON: Ils restent menaçants. Vous songez à la concurrence du camionnage, du transport par eau, et le reste.

M. MACDONNELL: Oui.